

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT.

Absents excusés: M Philippe ROCCHIETTI.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Vote du compte administratif 2022

Investissements:

Dépenses :	
Prévues :	275 700,76 €
Réalisées :	125 750,52 €

Recettes :	
Prévues :	257 700,76 €
Réalisées :	90 491,25 €

Fonctionnement :

Dépenses :	
Prévues :	347 000,38 €
Réalisées :	248 406,06 €

Recettes :	
Prévues :	477 956,51 €
Réalisées :	499 638,40 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-35 259,27 €
Fonctionnement :	251 232,34 €
Résultat global :	215 973,07 €

M le Maire s'est retiré lors de la présentation du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve le compte administratif 2022.

3- Vote du compte de gestion 2022

Le compte de gestion est établi par la trésorerie municipale d'Agen à la clôture de l'exercice.

M le maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2022.

4- Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Au vu des résultats du compte administratif:

Fonctionnement 2022 reporté en investissement 2023:	35 259,27 €
Fonctionnement 2022 reporté en fonctionnement 2023 :	215 973,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2022.

5- Délibération pour une ligne de trésorerie avec le crédit agricole Aquitaine

Le paiement de la totalité des travaux d'aménagement du carrefour Saint Philipp, qui représentent une somme d'environ 160 000 € TTC, risque de dépasser nos capacités de trésorerie.

Il est donc nécessaire de demander une ligne de trésorerie au crédit agricole pour nous permettre de faire face à nos dépenses en attendant le paiement des subventions associées aux travaux.

Le montant demandé est de 100 000 € avec un taux d'intérêt sur les sommes consommées de « Euribor 3 mois moyennés » + 2,638%.

Les frais fixes sont de 260 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confère à l'unanimité toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

6- Délibération pour la signature d'un avenant à la convention relative à l'assistance au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP) pour les opérateurs de télécommunication

Par délibération du 09 décembre 2022, TE 47 a décidé de faire évoluer à la baisse les taux des contributions des collectivités désirant récupérer les RODP :

- Baisse de 40 à 30% des sommes supplémentaires perçues la 1^{ère} année,
- Suppression de la contribution de 20% des sommes supplémentaires perçues les deux années suivantes.

Ces modifications s'appliquent pour toutes les actions déjà engagées et celles à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer l'avenant à la convention.

7- Délibération pour la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif

Notre secrétaire de Mairie aura occupé son emploi pendant six ans le 1^{er} juin 2023 en tant que contractuelle.

De façon à engager le processus de titularisation, il est nécessaire de créer un emploi d'Adjoint Administratif dans lequel elle sera nommée par arrêté pour une durée d'un an comme stagiaire. Elle pourra ensuite être titularisée.

Cet emploi est à temps non complet de 14h00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise la création de cet emploi.

8- Divers

Pins parasols devant la mairie: l'élagage des pins sera réalisé au second trimestre.

Cloche de l'église : la maintenance annuelle des cloches de l'église a montré qu'il était nécessaire de remplacer un battant car il abime la cloche. Les travaux d'un montant d'environ 1 700 € seront entrepris en 2023 ou lors de la prochaine maintenance début 2024.

Réseau d'eau potable : le renforcement du réseau d'eau potable entre Rouy et Saint Sixte débute le 20 mars pour 4 semaines.

Cimetière : la procédure de reprise de 10 tombes présumées abandonnées a débuté. La procédure dure environ 18 mois.

Saint Roch : suite à des retards, le retour de la statue n'est prévu que fin juin.

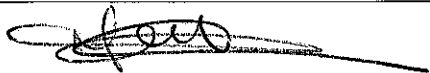

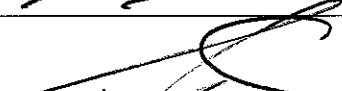
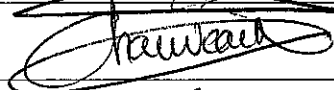
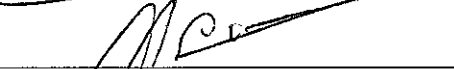

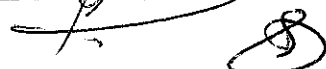
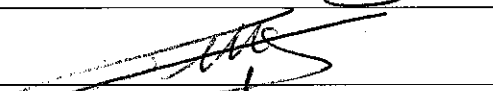


Cabane à livres : la cabane à livres sera mise en place en fin de mois sous le porche de la salle des fêtes.

Carrefour Saint Philipp : les travaux devraient être réalisés en mai.

Appartement au dessus la mairie : le logement sera disponible à la location le 15 mai.

Concours des façades fleuries : Le concours est reconduit cette année avec les mêmes prix que l'année dernière (150 €, 100 € et 50€)

Signatures

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	 Absent